



## modification de contrat pour 1 FUSION

Par **dolce65**, le **06/12/2011** à **09:29**

nous allons subir une fusion dans notre entreprise. nos biologistes actuelles s'associent avec d'autres .

ON NOUS demande de signer des nouveaux contrats avec des modifications importantes telles que la mobilité et prise de notre véhicules perso pour se déplacer inter laboratoires. Est on dans notre droit de refuser ? et que peuvent ils faire si on refuse collectivement?  
merci de m'apporter votre réponse

Par **P.M.**, le **06/12/2011** à **12:04**

Bonjour,  
vous pouvez refuser une telle modification essentielle de votre contrat de travail que ce soit individuellement ou collectivement...